



Centre Communal d'Action Sociale

DEMANDE D'AIDE AU CHAUFFAGE

HIVER 2025-2026

Personnes âgées de plus de 63 ans, non imposables

NOM PRENOM

Date de naissance

Célibataire Marié(e) Vie maritale Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

Adresse Téléphone.....

LOGEMENT

Moyen de chauffage :

Fuel Électricité Bois Pétrole Autre à préciser.....

RESSOURCES DES PERSONNES VIVANT AU FOYER

Nature des revenus	Demandeur	Conjoint ou Concubin	Autres personnes au foyer	
			Lien de parenté	Lien de parenté
Montant du revenu fiscal de référence
TOTAL DES RESSOURCES

Je, soussigné(e), sollicite une aide au chauffage et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Date

Signature obligatoire :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DOSSIER :

- 1) Photocopie du dernier avis d'imposition (y compris pour les éventuelles personnes vivant au foyer)
- 2) Photocopie de la carte d'identité
- 3) R.I.B au nom du demandeur
- 4) copie du chèque énergie (aide de l'état) **INDISPENSABLE**



Montfrin, le 17 novembre 2025

Le Président du CCAS

N/Réf : ET / FB

Affaire suivie par : Mme BIOT Florence, Adjointe déléguée au CCAS

Permanence en Mairie : le vendredi après-midi de 14 h à 16 h

Objet : aide « bon chauffage » - hiver 2025-2026

Madame, Monsieur

Dans le cadre des actions du CCAS de la ville de MONTFRIN, je tenais à vous informer que les aides relatives au « bon chauffage » sont toujours maintenues. Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat d'accueil de la mairie.

Je vous rappelle :

1. les modalités de fonctionnement :

- période ouverte pour les retraits de dossiers : 17/11/2025 au 13/02/2026
- retour des dossiers maximum le 13/02/2026**

2. les critères d'éligibilité :

- de 63 ans et plus**
- être non imposable**
- Inutile de déposer une demande si vous bénéficiez d'un chèque énergie supérieur à 130 €.**

3. les pièces à fournir :

- joindre la photocopie de votre pièce d'identité (et celle de votre conjoint si vous êtes un couple)
- joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)
- joindre une copie de votre dernier avis d'imposition
- copie du chèque énergie (aide de l'Etat)

4. les barèmes éligibles :

- Revenu fiscal jusqu'à 9 740€130 € d'aide bon chauffage
- Revenu fiscal entre 9 741€ et 12 840€ 70 € d'aide bon chauffage
- Revenu fiscal entre 12 841€ et 15 900 € 50 € d'aide bon chauffage

Madame Florence BIOT, Adjointe déléguée aux affaires sociales, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Éric TREMOULET,
Maire de MONTFRIN
Président du CCAS**